



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 60483

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les inquiétudes des milieux professionnels et associatifs au sujet de la réforme du régime sucrier européen. Cette filière de l'agriculture européenne est aujourd'hui menacée, notamment par l'ouverture du marché européen au sucre en provenance des PMA (avec une libéralisation complète prévue en 2009). Cette situation pourrait en outre être aggravée par la plainte déposée à l'OMC par le Brésil, la Thaïlande et l'Australie contre l'Union européenne. Si la nécessité d'une réforme de l'organisation commune du marché du sucre n'est pas remise en cause, le projet de la Commission européenne aurait des effets néfastes sur le secteur. L'une des principales conséquences de la réforme serait une diminution de la production et une baisse importante du nombre d'emplois directs et indirects : entre 78 000 et 95 000 suppressions d'emplois selon les prévisions et fermeture de plusieurs dizaines d'usines. Une autre réforme, privilégiant les quotas (pour maîtriser la production et sa répartition régionale), mettant fin au dumping social et maintenant le contingentement des importations de façon à favoriser un prix rémunérateur pour les producteurs européens et les partenaires ACP et PMA serait donc souhaitable. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La décision rendue le 28 avril par l'organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) confirme la première condamnation du régime sucre européen prononcée en première instance en octobre 2004 ; la Commission a annoncé qu'elle tiendrait compte de ce verdict dans la proposition qu'elle rendra publique le 22 juin prochain. Le Gouvernement, comme il l'avait indiqué en se prononçant sur la communication de la Commission du 14 juillet 2004, continuera à soutenir le principe d'une réforme appuyée sur le critère de la compétitivité des entreprises, tout en défendant avec force le maintien d'une préférence communautaire suffisante. Le Gouvernement estime que des instruments efficaces de gestion du marché restent indispensables. Il demande par ailleurs un contingentement des importations préférentielles dans le plein respect des intérêts des pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique (ACP) et des pays les moins avancés (PMA). Il soutient enfin l'idée de mettre en place un fonds de restructuration incitatif pour parvenir à l'objectif de redéploiement de la production européenne de sucre proposé par la Commission européenne, et souhaite préserver la production de sucre dans les départements d'outre-mer. Telles sont les positions qui guideront la France dans la négociation à venir sur la réforme de l'Organisation commune de marché du sucre (OCM).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60483

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2596

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6608